

Colonisation : La Belgique présente ses excuses pour le sort réservé aux métis

@rib News, 05/04/2019 Source AFPL Le Premier ministre, Charles Michel, a présenté jeudi les excuses de la Belgique aux métis victimes de discriminations pendant la période coloniale et après celle-ci. « Au nom du gouvernement fédéral, je reconnais la ségrégation ciblée dont les métis ont été victimes sous l'administration coloniale du Congo et du Ruanda-Urundi jusqu'en 1962 et suite à la décolonisation, ainsi que la politique d'enlèvements forcés y afférent », a déclaré M. Michel devant la Chambre.

« Au nom du gouvernement fédéral, je présente nos excuses aux métis issus de la colonisation belge et à leurs familles pour les injustices et les souffrances qu'ils ont subies », a-t-il ajouté. Le Premier ministre répond de la sorte à une résolution de la Chambre approuvée le 29 mars 2018. Dans sa déclaration, il a détaillé les injustices et les souffrances subies par ces personnes dès leur naissance dans les colonies belges. Les milliers d'enfants nés d'un homme blanc agent de la colonie, et d'une femme noire étaient considérés comme une menace par le système colonial qui ne tolérait pas de telles unions. Ils étaient enlevés à leur mère et confiés à des religieux. Entre 1959 et 1962, des centaines d'eux ont été envoyés en Belgique où ils ont été adoptés par des familles belges ou placés dans des institutions, sans même le souci de préserver les fratries. Les enfants reconnus par leur père étaient citoyens belges. Une circulaire du 24 septembre 1960 a considéré que si le lien de filiation n'était pas établi, il y avait lieu de considérer l'enfant africain et celui-ci recevait une carte d'identité pour étranger. Pour acquiescer la nationalité belge, la plupart d'entre eux devait passer par la procédure de naturalisation. « Il fut extrêmement difficile et douloureux pour les enfants métis de reconstruire leur vie en Belgique », a souligné M. Michel. Le Premier ministre a posé un jugement sévère sur les agissements de la Belgique. « En mettant en place dans l'Afrique coloniale belge un système de ségrégation ciblée à l'encontre des métis et de leurs familles, l'Etat belge a posé des actes contraires au respect des droits humains fondamentaux », a-t-il dit. Le gouvernement s'est concerté avec l'Association des métis de Belgique pour prendre série de mesures, en particulier dans le domaine administratif pour faciliter la consultation d'archives et la réalisation d'une étude. En ce qui concerne les difficultés liées à la nationalité belge et aux actes de l'état civil, un point sera créé au SPF Justice. De nombreux métis avaient pris place dans la tribune du public de la Chambre. Ils ont longuement applaudi la déclaration.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});